



Démission et allocations ?

Par **Platoon**, le **27/03/2009** à **15:09**

Bonjour,
mon épouse est employée en CDI depuis 2002 dans une entreprise du secteur privé. Elle a commencé dans la région parisienne puis à demandé sa mutation pour Toulouse qu'elle a obtenue en Aout 2008. Seulement maintenant elle se retrouve avec des horaires 09h00/19h00 ou 10h00/20h00 avec un trou au milieu d'environ 3 heures et pour rejoindre son lieu d'emploi elle met environ 1 heure pour l'aller et la même chose pour le retour. Mère de 2 enfants qu'elle ne voit plus à cause de son travail elle a choisit de démissionner et recherche activement un autre emploi plus près de chez nous vers Muret.

Aura t-elle une quelconque aide pour vivre ? Car avec mon seul salaire je ne pourrais pas assurer la survie de ma famille bien longtemps ! Et ce genre de situation on ne sait jamais combien de temps cela peut durer.

SVP, pouvez vous me conseiller ?

Par **Visiteur**, le **27/03/2009** à **15:56**

Bonjour,

pas de droit au chômage en cas de démission.

Il faut attendre 4 mois et justifier d'une recherche active d'emploi pour demander le réexamen de sa situation et pouvoir éventuellement bénéficier du chômage.

sinon voir une assistante sociale !!!!